VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 105,112. — John Brecher vs. Héritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas.

Aux derniers et plus hauts preneurs: Maison simple, 3606 avenue St-Claude; maison double, 3610-12, avenue St-Claude; maison double, 1625-27, rue Congrès, et deux lots sur la rue Congrès, entre l'avenue St-Claude et la rue N. Remparts.

A l'encan, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

D'après et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée John Brecher vs. Héritiers de Julia Brecher, épouse décédée de John Galas, dossier No. 105,112, le dit jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 4 juin 1914, et le dit ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à la vente par encan public, le JEUDI, 16 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière selon inventaire sur record, comme suit:

I.—Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 357, borné par St-Claude, Congrès, Indépendance et Remparts, les dits lots étant désignés par les Nos. 15 et 16 sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 26 janvier 1848, et déposé en l'étude de H. Paul Claire, feu notaire en cette ville, sous le numéro 47 de son livre de plans No. 5; les dits lots sont contigus, et mesurent chacun en mesure américaine, trente-et-un pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue St-Claude sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

II.—Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Congrès et Indépendance, désignés par les numéros un et deux sur un plan de Vannier, voyer, daté du 14 janvier 1850, et déposé en l'étude de T. Guyol, feu notaire, comme plan No. 179. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente-quatre pieds, six pouces et demi de face à la rue Congrès, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

III.—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et St-Claude; le dit lot mesurant trente-huit pieds, un pouce et demi de face à la rue Congrès, sur quatre-vingt-dix-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Pour la commodité de la vente, la propriété décrite ci-dessus a été subdivisée en cinq morceaux par Walter J. Deghers, D. C. S., et sera vendue d'après un plan de la dite subdivision, qui est exhibé sur les lieux de la vente.

Conditions—Au dernier et plus haut preneur, au comptant. Les acquéreurs devront assurer le paiement des impôts pour l'année 1914, et couvrir le coût des actes de vente devant Charles I. Denechaud, notaire. Les acquéreurs devront constituer un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat (sans intérêt ni grevage aucuns) au moment de l'adjudication, chez

J. L. Onorato, Real Estate
Encanteur, 830 Rue Commune.

CHARLES LOUQUE, Avocat pour le demandeur.

FRANK N. BUTLER, Avocat pour l'exécuteur et tuteur ad hoc.

juin 14 21 28—juillet 5 12 16

VENTES A L'ENCAN.

Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. — Robert Emmet White vs. Godfrey Prados et als. — No. 107,532, Division D, Cour Civile de District.

Deux doubles cottages bien loués, dans le Cinquième District (Alger), Nos. 127-29-31-33, rue Lavergne, entre les rues Morgan et Delaronde. A l'encan, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Gurley et Parkinson; E. Randolph Gurley, Encanteur.

D'après et en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. de dossier 107,532, lu et rendu à cour ouverte le 11 juin 1914, et signé le 17 juin 1914, je vendrai à l'encan public la propriété suivante, décrite à savoir:

I. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 13 de l'îlet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda), selon le plan de A. D'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 127 et 129, rue Lavergne.

II. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 14 de l'îlet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda) selon le plan de A. d'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 131 et 133, rue Lavergne.

Conditions: Comptant, l'acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, aux dépens de l'acheteur. L'acquéreur devra assumer les impôts depuis la date de la signature de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

GURLEY & PARKINSON, Encanteurs.

BEAUREGARD & WRIGHT, Avocats pour le demandeur.

Juin 28—juillet 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété étendue et de valeur, améliorée, du Troisième District, portant le numéro municipal 1560 rue N. Claiborne (limites, rue N. Claiborne, Claiborne Circle, Avenue St. Bernard et rues Laharpe et Robertson).

Edgar P. Andree vs. Arthur Von Schlemmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,677 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet irrégulier No. 632, borné par la rue Claiborne, la place circulaire Claiborne, l'avenue St. Bernard et les rues Laharpe et Robertson, et une allée, et mesurant quarante huit pieds sept pouces de face à la rue Claiborne, sur une première profondeur et face, sur une allée derrière la maison de marché de quatre vingt neuf pieds six pouces de là, s'élargissant à angles droits vers l'avenue St. Bernard, quatre pieds et quatre lignes et de là une deuxième profondeur de quarante quatre pieds neuf pouces sur la ligne du lot No. 3; sur l'autre côté, qui regarde la rue Laharpe, il a une première profondeur de quatorze pieds, deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Claiborne; de là une deuxième profondeur en ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe, de quatre vingt cinq pieds quatre pouces et quatre vingt quatre pieds cinq pouces sur la ligne arrière, oblique elle aussi; laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5B sur deux croquis par A. de Armas, député voyer de ville, en date du 11 juin 1887.

2. Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le même district et îlet et touchant la propriété décrite en premier lieu la dite parcelle de terre étant la partie arrière des lots Nos. 2, 3 et 4 du dit îlet No. 632, et mesure soixante quatre pieds et deux lignes à l'arrière des lots Nos. 2, 3 et 4, la dite ligne étant à un point de la rue N. Robertson à côté du lot No. 2 à une distance de cent dix pieds trois pouces de l'avenue St. Bernard et finissant à un point de l'avenue N. Claiborne à côté du lot No. 4, à une distance de 111 pieds neuf pouces de l'avenue St. Bernard sur une profondeur de soixante pieds sur le côté de la rue N. Robertson, et soixante pieds sur le côté de l'avenue Claiborne, ayant une dimension de soixante quatre pieds six pouces sur la ligne plus rapprochée de la rue Laharpe, laquelle a soixante quatre pieds six pouces en commençant à un point situé à cent soixante dix pieds et trois pouces de l'avenue St. Bernard sur le côté le plus près de la rue N. Robertson, et finissant à un point distant de cent soixante et onze pieds, neuf pouces de l'avenue St. Bernard sur le côté le plus rapproché de l'avenue N. Claiborne, le tout comme il apparaitra plus clairement sur le croquis fait par Frank A. Waddill, ingénieur civil, en date du 10 mars 1899, faisant partie et annexé à un acte devant John Watt Duffy, notaire en cette ville, le 26 juillet 1902.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra, au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

ROGER MEUNIER,
Avocat pour le demandeur.

Juil—3,4,10,17,24,31 août—5,6

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété importante, améliorée, du Quatrième District, faisant coin sur les rues Camp et Septième, portant le numéro municipal 3002, rue Camp.

Gus A. Llambias vs. Mme Veuve A. M. Stedman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,221 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 23 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No. 154, borné par les rues Camp, Septième, Huitième et Magazine, désigné par les numéros 21 et 22. Le lot 21 mesure vingt-cinq pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds, cinq pouces et une ligne à l'arrière. Le lot No. 22 forme coin sur les rues Camp et Septième, et mesure vingt-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur et face à la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne du lot No. 21, et vingt-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes à l'arrière. Les constructions sur la dite propriété sont désignées par le numéro 3002, rue Camp.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

DELVAILLE H. THEARD, Avocat pour le demandeur.

Juin 19 20 26—juillet 3 10 17 23

Par DAVID H. CULLIGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. Succession de Michael J. Joyce.

No. 104,708, Division D, Cour Civile de District. Le MARDI, 21 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, je, David H. Culligan, vendrai à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après:

PROPRIETE FONCIERE.

1.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de deux cent quarante pieds, un pouce et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds, huit pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2732, rue Bienville.

2. Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre A sur le croquis déjà mentionné, fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot de terre commence à une distance de deux cents soixante-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la partie la plus grande du lot original No. 7. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2736-2738, rue Bienville.

3.—Deux certains lots de terre, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 363 (autrefois îlet No. 49), borné par les rues Broad, White, Custom House (maintenant Iberville) et Bienville, et désignés comme lots Nos. 5 et 6 sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, daté du 9 juillet 1868, dans les archives de l'étude de E. L. Saucier, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 9, chacun mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Bienville, sur cent deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Deux certains morceaux de terre situés dans le même district et îlet, désignés comme partie arrière des lots Nos. 5 et 6, mesurant chacun trente pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Bienville et cent deux pieds de la ligne de la rue Bienville, sur trente-deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant la partie arrière des lots.

4.—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 363, borné par les rues Custom House (maintenant Iberville), White, Bienville et Broad, laquelle portion de terre est formée de la partie antérieure du lot désigné par le numéro 33 sur un plan de F. N. Tourne, daté du 15 mars 1864, et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 79, et mesure trente-deux pieds, neuf pouces et demi de face à la rue White, sur cent vingt pieds de profondeur. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 214 et 216, rue White.

5.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits de voie, privilèges et servitudes y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 365, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot A forme le coin des rues Iberville et Rocheblave, et mesure vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et de face à la rue Rocheblave étant composé de la totalité du lot original No. 12 et une partie du lot No. 11. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2437-2439, rue Iberville.

6.—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 365, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre B sur le croquis déjà mentionné et certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de vingt-neuf pieds cinq pouces du coin des rues Iberville et Rocheblave et mesure vingt pieds sept pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2435, rue Iberville.

Conditions—Comptant un tiers, ou plus, le solde payable dans une, ou une et deux années; la partie qui est à crédit, y en ayant une, devant porter un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, et devant être mise en sécurité par les clauses d'hypothèque qui sont habituelles, de même que le pacte de non-aliénando, une provision pour l'assurance de la propriété à faveur des billets hypothécaires et pour le paiement du dix pour cent de gages d'avocats dans le cas d'empêchement; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes taxes pour l'année 1914 sur le prix d'achat et au-dessus; de recevoir les loyers seulement à partir de la date de cession des actes de vente; les billets hypothécaires devront être datés le même jour que les actes de vente; l'acquéreur devra payer les actes de vente devant E. M. Stafford Esq., notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

DAVID H. CULLIGAN, Encanteur.

E. M. STAFFORD, H. W. ROBINSON, HYMAN MITHOFF, Avocats pour les demandeurs.

ANDREW M. FROLICH, J. H. BREWER, Avocats pour les défendeurs.

Juin 14 21 28—juillet 5 12 19 21

PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour succession. 16 sites pour constructions, sur les rues Audubon et Walnut. Rues et trottoirs pavés. Cottage isolé, 3634, rue Coliseum, coin de la rue Antonine, avec le morceau propre à être construit qui le touche, au coin des rues Coliseum et Amelia. Voyez les plans à la Bourse.

LE JEUDI, 7 JUILLET 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne. Succession de Abner A. Parker. No. 107,807. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Le JEUDI, 7 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et obéissance à un ordre issu, daté et signé le 18 avril 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je, Ernest A. Carrère, encanteur dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à vendre la propriété suivante, décrite à savoir:

Seize certains lots de terre avec améliorations, îlet 31, dans le Sixième District, borné par les rues Walnut, Audubon, Général Hood et Ferdinand, selon le plan de B. Burisson, voyer, du 15 avril 1836, et désigné par les lettres A. B. C. E. F. G, H, I, J, K, L, P, Q, R, S, T, sur un croquis fait par C. U. Lewis, le 16 janvier 1908, annexé à un acte devant G. G. Kronenberger, notaire, le 17 mars 1908, mesurant comme suit:

Le lots A, B et C se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot A formant le coin des rues Audubon et Ferdinand.

Les lots E à J, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les lots K à L, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur, le lot K formant le coin des rues Général Hood et Walnut.

Les lots P à T, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot T formant le coin des rues Walnut et Ferdinand.

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Antonine, Amelia et Chestnut, désignés comme lots Nos. A et B sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 17 avril 191, et mesure comme suit:

Le lot A, 5 pieds de face à la rue Coliseum, 54 pieds, 6 pouces et 6 lignes à l'arrière, sur 122 pieds 2 pouces de profondeur sur la rue Amelia, et 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du lot B, représentant une propriété totalement non-améliorée.

Le lot B mesure 42 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Coliseum, avec la même largeur à l'arrière, et sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Antonine, de 121 pieds 8 pouces, avec améliorations.

Le lot B, avec les améliorations qui s'y trouvent, devra être vendu sujet au contrat de louage qui expire le 30 septembre 1914.

Les améliorations sont connues comme 3634, rue Coliseum, et comprennent un cottage isolé, contenant des galeries de face et sur les côtés, et un vestibule, 8 chambres, bains, gaz, égouts, eau de ville et cabinets pour domestique.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant, le reste en une année, ou une et deux années, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit, s'il y en a une, devant être représentée par des billets de l'acquéreur grevés d'un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement, les actes de vente contenant toutes les clauses de sécurité habituelles, ainsi que le transfert des polices d'assurances et dix pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, passés devant John C. Davey Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra aussi assumer et payer, en plus du prix d'achat, les impôts pour 1914 et coûts de tous certificats; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, en à-compte à la vente.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs, 806, Rue Perdido.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats. Juin 5 7 14 21 28—juillet 3 7

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Premier District, rue Thalia, entre les rues Galvez et Miro.

Thalia, entre les rues Galvez et Miro.

Mme Caroline S. Goetz vs. Omer B. Delord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,927 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. Quatre dans l'îlet No. 537, borné par les rues Thalia, Erato, Galvez et Miro, indiqué sur une copie lithographique d'un plan annexé à un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 11 mai 1911, d'après lequel plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Thalia, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, dix pouces et cinq lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civile, Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS, Avocat pour la demanderesse.

Juin—26,27 juil—3,4,10,17,24,29,30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Maria Tinerello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 109,074 — Division C — Attendu que Carlo Tinnerello a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Maria Tinerello, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

GEO. J. UNTEREINER, Avocat.

Juin 30—juillet 4 9

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Werlein, Ltd., vs. Mme O. Schultz.

PREMIERE COUR DE CITE pour la paroisse d'Orléans — No. 62,277 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans mon magasin, Nos. 727-729, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 14 juillet 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano Werlein avec tabouret.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

MERRICK, GENSLER & SCHWARTZ, Avocats pour le demandeur.

Juil—4,9,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michele Lofaso vs. J. Victor.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,952 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon magasin, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 7 juillet 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une armoire à glace, un lavabo à miroir, une commode, deux matelas, un sommier à ressorts, un lit en fer, un tabouret de piano, deux chaises, une étagère, une table, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.

Juin 26—juillet 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Rauch vs. Henry Kilborn.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,911 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dons le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano et son tabouret.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

N. VINET, Avocat de l'affaire.

Juin 25 30—juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Segen vs. Samuel Hyman.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 60,626 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une étagère, une armoire à glace, une armoire ordinaire, deux tables, deux chaises, une table, un miroir, une commode, un lavabo, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

B. Y. WOLF, Avocat pour le demandeur.

Juin 25 30—juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

William H. Hodges vs. John Courtiade.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,385 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, en mon entrepôt, Nos. 727-729, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

CONDITIONS. — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

PROWELL & PROWELL, Avocats pour le demandeur.

Juin 25 30—juillet 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Marie Emma Courtin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,064 — Division C — Attendu que Mme Marie Adele Courtin, veuve de P. E. Sarrazin, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de Marie Emma Courtin, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

FRANK McGLOIN, Avocat.

Juil 2 6 11

Succession d'Arthur Leibe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,243 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hilberth A. Leibe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

TITCHE & ROGERS, Avocats.

Juillet 1 5 10

Succession de Michael Cramond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,938 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Ellen Cramond, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

SUTHON & LOOMIS, Avocats.

Juin 26 30—juillet 3

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Ramelli.

No. 105,969, Cour Civile de District, Division B.

Lots de valeur dans le Troisième District. 4 lots sur la rue France, entre N. Robertson et N. Claiborne, dans l'îlet Lesseps.

Propriété de choix à Slidell, Lne. Située dans la rue Teddy, entre Troisième et Quatrième.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

5 actions de la World Bottling Company.

8 actions de la Slidell Ice and Light

10 actions de la International Development Company.

Le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne. Par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra à l'encan public à la date ci-dessus désignée, en vertu d'un ordre signé le 12 juin 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue Claiborne, sur un croquis annexé à l'acte mentionné ci-après, passé le 1er mai 1912, d'après lequel croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue France, la même profondeur à l'arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Le lot No. Neuf étant le plus rapproché et à une distance de soixante-deux pieds, deux pouces et cinq lignes, de l'avenue N. Claiborne. La dite propriété fut achetée au nom de Joséphine Marshall, deuxième épouse du dit David J. Ramelli, durant la communité de biens qui exista entre eux devant la N. O. Homesite Co., Ltd., selon acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré C. O. B. 250, folio 467.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12 dans l'îlet No. 10 du Faubourg Brugier de la ville de Slidell, Paroisse de St-Tammany, Louisiane, le dit îlet No. 10 qui contient le lot No. 12 est borné à l'ouest par la rue Troisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy sur 50 pieds, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles à une distance de 110 pieds, selon la carte officielle de la ville de Slidell, Lne, étant partie et parcelle du terrain transmis par Oscar R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexandrinne Brugier, née Duffon, veuve du feu Romain F. Brugier, selon qu'il est marqué dans le livre 46, page 130, etc., dans les registres publics de la Paroisse de St-Tammany, Lne.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daly, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acquéreur, en sus devra assumer les impôts pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.

F. T. ECHEZABAL, Avocat.

Juin 28—juillet 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis C. Rockenbach.

No. 108,322, Cour Civile de District, Division C.

COTTAGE DOUBLE, avec fours de boulangerie et magasins de vente, No. 2633, rue N. Rempart, au coin de la rue Port, et annexé à l'arrière, 1010-12, rue Port.

A l'encan, le JEUDI, 30 juillet à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne.

Par Stroudback & Latter. Charles B. Stroudback, Encanteur. Vendra à l'encan public, en vertu d'un ordre signé le 26 juin par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Washington, du Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf dans l'îlet No. 12, borné par les rues Enghien, Love, Port et l'avenue St-Claude, sur un plan fait par Pillé, voyer, le 9 février 1835, et mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Love sur cent pieds de profondeur et face à la rue Port. Les améliorations consistent d'un cottage double sur la rue Remparts, avec 4 chambres, boulangerie, fours, magasins, etc., ainsi, une construction à l'arrière avec galerie et huit chambres.

Conditions: Comptant. L'acte de vente devra être passé devant Bernard Daly, notaire en cette ville, et les impôts pour l'année 1914 assumés par l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt en espèces seront exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.

FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.

Juin 28—juillet 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 109,070 — Cour Civile de District — Division D.

Edward L. Silva vs. Ses Créanciers.

ORDRE

En considération à la pétition antérieure et aux comptes rendus de créances et dettes dûment vérifiés, y annexés et sur records.

Il EST ORDONNE, qu'après les annonces dûes et avis appelant les créanciers, selon que le requiert la loi, une réunion des créanciers du dit Edward L. Silva, soit convoquée et tenue, d'accord avec la loi, devant Frederick Deibel, notaire public, en son étude dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 27 juillet 1914 à dix heures du matin, pour voter pour ou refuser la demande du dit Edward L. Silva pour un sursis de six, douze, dix-huit ou vingt-quatre mois de la date de la dite réunion.

Il est ordonné de plus, que Francis P. Burns, avocat, sera désigné pour représenter les créanciers absents à la réunion, et que, avant celle-ci, toutes procédures contre la personne ou la propriété de Edward L. Silva, seront arrêtées.

La Nouvelle-Orléans, Lne., 27 juin 1914.

(Signé) PORTER PARKER, Juge.

Pour copie fidèle,

F. GRIESHABER, Clerc Député.

Juil—3,10,17

Par ROBERT G. GUERARD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La belle résidence 2108, avenue Napoléon.

Succession de Marshall J. Wellborn.

No. 102,337, Cour Civile de District, Division —. En vertu et conformément à un ordre issu et signé le 19 juin 1914, par l'Honorable Fred B. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, le JEUDI, 23 juillet, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jena, Saratoga et Sud Franklin et l'avenue Napoléon, désigné auparavant comme îlet No. Quatre-vingt-dix, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté en mars 1834; les dits lots sont désignés par les Nos. Onze, Douze et Treize dans l'îlet No. 522, sur un plan fait par E. C. Brown, sous-ingénieur de ville, daté le 2 août 1895, et annexé à un acte de vente passé devant John J. Ward, notaire en cette ville, en date du 10 décembre 1896. D'après lequel plan, les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot No. Onze fait coin sur les rues Jena et Saratoga et mesure trente (30) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Jena et sur le Parc ou Place Samuel, sur cent cinquante (150) pieds sept (7) pouces de profondeur et face à la rue Saratoga, entre lignes parallèles, et les dits lots Nos. Douze et Treize mesurent chacun trente (30) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes sur cent cinquante (150) pieds sept (7) pouces entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par le feu Marshall J. Wellborn par achat à Walter D. Wellborn, selon acte de vente passé devant Frank Edward Raynold, notaire, le 2 janvier 1912, enregistré dans le livre du bureau des enregistrements No. 259, folio 169.

Conditions: Comptant, les impôts pour 1914 devant être partagés depuis la date de l'acte de vente, l'acte devant être passé devant W. McL. Fayssoux, notaire, aux dépens de l'acquéreur, et 10 pour cent de dépôt demandé au moment de l'adjudication.

ROBERT P. GUERARD, Encanteur.

DENEGRE LEOVY & CHAFFE, Avocats.

Juin 21 28—juillet 5 12 19 23

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'après la vente par acte No. 316 de l'Assemblée Générale de 1908, aux risques et pour compte de l'acquéreur premier, de propriétés de valeur améliorée des Sixième et Premier Districts.

I.—Portant le numéro municipal 2932 rue Jena, entre les rues Willow et Claiborne.

II.—Portant les numéros municipaux 1320 et 1322 rue Roman, entre les rues Erato et Thalie.

Mlle Charlotte T. Schaefer vs. John T. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,026 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, le JEUDI, 9 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 673, borné par les rues Cadiz, Willow, Jena et Claiborne; le dit terrain est désigné par le numéro neuf et mesure trente (30) pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Derbigny, Erato et Thalia, désigné par le numéro seize (16) et mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vingt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles; le tout d'après un certificat de voyer de H. W. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 6 novembre 1897 et annexé à un acte passé devant Benj. Ory, notaire, le 2 février A. D. 1898.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

JAMES B. ROSSER, JR., Avocat pour la demanderesse.

Juin 20 26—juillet 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur, dans le Septième District, portant les numéros municipaux 1824, 1826, 1828, 1830 et 1832, rue Burdette, entre les rues Cohn et Hickory.

Peter J. Holmes vs. James A. Sample.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,881 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros sept, huit et neuf dans l'îlet No. 217, borné par les rues Burdette, Cohn, Fern (autrefois Washington) et Hickory (autrefois Septième), lesquels lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

SUTHON & LOOMIS, Avocats pour le demandeur.

Juin 20 26—juillet 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de huit lots de terre de valeur dans le Septième District, rue Pritchard, l'un d'eux formant le coin des rues Pritchard et Joliet, avec une bâtisse à deux étages sur le lot du coin, etc. (dans l'îlet Leonidas et Apricot.)

Charles E. Allen vs. Louis Hasemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,997 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 août 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans l'ancienne ville de Carrollton, maintenant Septième District de cette ville, dans l'îlet No. 181-9 (vieux plan de Carrollton) maintenant îlet No. 110, borné par les rues Leonidas, Joliet (avant Jefferson), Pritchard et Apricot (avant Douzième); les dits lots sont désignés par les lettres K, L, M, N, O, P, Q et R sur un plan de subdivision dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, en date du 16 juin 1908, dont une copie en bleu est annexée à un acte d'hypothèque passé devant J. C. Wenck, notaire, le 13 avril 1909; d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pritchard, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds. Le dit Lot R forme coin sur les rues Pritchard et Joliet.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire au moment de l'adjudication un dépôt dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

WILLIAM WALLER YOUNG,
Avocat pour le demandeur.

Juil—3,10,17,24,31 août—5,6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Percival.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,058 — Division B — Attendue que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de Mary Percival, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. D. DIMITRY, Avocat.

Juin 26 30—juillet 5

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la plantation Albanie pour le mois de juin 1911, présenté par Geo. W. Boucher, Samuel Snodgrass et Geo. O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

JOHN DYMOND, JR., Avocat.

Juin 25 29—juillet 4

Succession de William D. Dow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,050 — Division D Attendu que Emily Tessier, veuve de William David Dow, a présenté une pétition à la cour, dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William D. Dow, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

TESSIER & TESSIER, Avocats.

Juin 26 30—juillet 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District, portant le numéro municipal 811, rue Lowerline, entre les rues Second et Burthe.

City Bank and Trust Co. vs. M. et Mme Wm. E. Joor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,889 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1914, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme lots Nos. Onze et Douze, dans l'îlet No. 80, borné par les rues Pine, Second, Lowerline et Burthe, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No. Onze formant coin sur les rues Lowerline et Burthe le tout selon croquis d'Edgar Pilié en date du 25 février, 1885 et annexé à un acte passé devant Ernest Commagère, notaire dans cette ville, le 11 juin 1887.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

LEGIER & GLEASON, Avocats pour la demanderesse.

Juin 20 26—juillet 3 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, mesurant 326 pieds de face au Boulevard Hayne, sur 1,250 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec une surface de 9.35 acres.

Hibernia Bank and Trust Co., Trustee, vs. Lyman C. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,412 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juillet 1914, la propriété suivante, décrite à savoir:

Lot No. Sept (7), Division A, mesurant trois cents vingt-six pieds (326') de face au Boulevard Hayne, sur une profondeur entre lignes parallèles de mille deux cent cinquante pieds, ayant une surface de 9.35 acres, étant une partie de la Section 25, T. 11, S. R. 12 E., district sud-est de la Louisiane, à l'est du fleuve Mississippi, le toute selon plan dressé par Warren B. Reed, ingénieur-expert, en date du 18 février 1911, annexé à un acte de dédicace devant Scott E. Beer, notaire, en date du 3 janvier 1912.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent de dépôt sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour la demanderesse.

Juin 13 14 19 26—juillet 2 10 16

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 330, rue Carondelet.

Le JEUDI, 23 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 18 juin 1914, de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de John Judge et Anna Kelly Judge, son épouse, No. 104,887, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Lacourse, îlet No. 9, borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, désigné comme No. 15 sur un plan déposé en l'office de S. Magner, No. 97 livre de plans No. 2, lequel lot mesure 20 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, et 22 pieds, 8 pouces et 5 lignes d'arrière sur une allée commune à celui-ci et autres lots, sur une première profondeur, sur le côté plus rapproché du lot No. 16, de 65 pieds, 10 pouces et 1 ligne, et de là une autre profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes, jusqu'à la dite allée, et une profondeur de l'autre côté, sur le lot No. 14, de 60 pieds, 8 pouces et 5 lignes plus une deuxième profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes jusqu'à la dite allée, le tout en mesure américaine.

Conditions: Un tiers ou plus au comptant, le reste devant être représenté par une note de compromis du vendeur, dû un an après date, portant 8 pour cent par an d'intérêt, depuis date jusqu'à paiement total. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses de sécurité qui sont usuelles. L'acquéreur devra payer le coût des certificats et le coût de l'acte de vente, ainsi que les impôts dûs pour l'année 1914, devant cet acquéreur, au moment de l'adjudication constituer un dépôt de dix pour cent du montant de la vente, lequel dépôt ne portera pas d'intérêts. Les loyers des propriétés devront être réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente devant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

DART, KERNAN & DART, Avocats.

Juin 21 28—juillet 5 12 19 23